

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).  
**Mesdames** MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

**Objet : DM N° 2 Budget Annexe SPANC**

Une décision modificative pour le budget annexe du SPANC est nécessaire au vu de nouvelles prestations facturées au SPANC par le SEBA qui suppléait l'absence pour maladie et maternité de l'agent affecté au SPANC. Cette dépense est compensée par une réduction des crédits de frais de personnel et une augmentation des recettes de redevances du fait des prestations supplémentaires effectuées par le SEBA.

La décision modificative ci-après présentée s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à 2 100 € répartis par chapitres et articles ainsi qu'il suit.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	2 600,00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilé</b>	<b>2 600,00 €</b>			
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €		2 100,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>2 100,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>4 700,00 €</b>		<b>2 100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 100,00 €</b>		<b>2 100,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC 2019 présentée ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes à 2 100 €.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019  
Le Président, Louis BUFFET

